

# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

---

## APPEL AUX INTERESSES

La loi communale du 13 décembre 1988 ainsi que le Règlement (CE) no. 763/2008 du Parlement européen prévoient un recensement général de la Population tous les 10 ans. Le dernier recensement a eu lieu en 2011 et avait débuté le 1<sup>er</sup> février 2011. Cependant en raison de la pandémie le recensement de cette année a été décalé au 8 novembre 2021.

A cet effet l'Administration communale de Habscht se propose d'engager des agents recenseurs pour accomplir cette mission.

### Les tâches à effectuer par les agents recenseurs :

- Mi-octobre 2021 : Suivre la formation en ligne à travers une vidéo ;
- À partir du 8 novembre 2021, les communes et agents recenseurs seront notifiés des personnes ayant répondu via MyGuichet. Cette notification se fera à travers une plateforme Internet accessible depuis ordinateur et tablette ;
- Du 22 au 26 novembre 2021 : distribution des questionnaires papiers aux ménages n'ayant pas répondu en ligne,
- Du 6 au 15 décembre 2021 : récolte des questionnaires papiers qui n'auraient pas été retournés à l'administration communale ou au STATEC et complétion des divers documents ;
- Au plus tard le 15 décembre : remise des documents par les agents recenseurs à l'administration communale.

### Indemnité de l'agent recenseur :

- 29,00€ pour la conférence d'instruction
- 1,15€ par immeuble recensé
- 2.30€ par ménage recensé
- 1,40€ par individu recensé

### Conditions à remplir par l'agent recenseur :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être capable de se déplacer sur tout le territoire de la commune de Habscht
- Très bonnes connaissances linguistiques en luxembourgeois, allemand, français et anglais.

Si vous êtes intéressés, veuillez remplir la feuille jointe et la remettre au plus tard pour le 15 octobre 2021, soit par email [guichet@habscht.lu](mailto:guichet@habscht.lu), soit par voie postale à l'administration communale.